

**Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2019**

## **Question délibération 8 - Haissor**

Monsieur le Maire,

Nous notons que 4 places de stationnement sont proposées hors de l'immeuble sur un parking public.

Nous souhaiterions savoir comment ces places seront matérialisées et nous souhaiterions qu'il soit ajouté à la délibération "à titre exceptionnel" après "la concession".

Par ailleurs comme l'immeuble comporte des activités tertiaires (bureaux et salle de restaurant scolaire), pouvez nous confirmer que les places prévues dans l'immeuble ne seront pas affectées nominativement aux logements, afin que la règle de non simultanété entre les places de logements et celles des équipements tertiaires soit applicable.